

Modalités et conditions du programme Voie express

Les présentes modalités et conditions s'appliquent dans le cadre de votre participation au programme **Voie express**^{MC} et font partie de l'entente conclue avec vous.

1. Comment fonctionne le programme Voie express?

Dans le cadre du programme Voie express, un montant vous est accordé dans le but de réduire le coût initial de votre appareil. Vous convenez de régler le montant du programme Voie express à une date ultérieure de l'une des façons suivantes :

- a) en retournant l'appareil mentionné ci-dessus; ou
- b) en remboursant le montant du programme Voie express.

Les modalités concernant la date de remise de votre appareil ou du remboursement du montant du programme Voie express sont présentées ci-dessous :

À la fin de votre programme Voie express*, vous devez :

- 1) Remettre votre appareil « en bon état de fonctionnement » en tout temps au cours du dernier mois de votre programme Voie express ; ou
- 2) Conserver votre appareil et rembourser le montant du programme Voie express. Si vous ne remettez pas votre appareil « en bon état de fonctionnement » avant la fin de votre programme Voie express, nous porterons le montant du programme Voie express à votre prochaine facture.

Si vous mettez votre appareil à niveau au plus tard à la fin de votre programme Voie express*, vous devez :

- 1) Remettre votre appareil « en bon état de fonctionnement » au moment de la mise à niveau ; ou
- 2) Conserver votre appareil et rembourser le montant du programme Voie express. Si vous ne remettez pas votre appareil « en bon état de fonctionnement » au moment de sa mise à niveau, nous porterons le montant du programme Voie express à votre prochaine facture.

2. Que signifie l'expression « en bon état de fonctionnement » ?

L'appareil est « en bon état de fonctionnement » s'il est possible de le mettre sous tension et d'afficher l'écran d'accueil, de le charger et de le réinitialiser. L'écran tactile LCD doit fonctionner et ne doit présenter aucune tache sombre ni imperfection. De plus, l'écran de verre ne doit être ni fissuré ni craqué. Tous les comptes et mots de passe doivent avoir été supprimés et/ou désactivés. Nous n'accepterons aucun appareil qui ne répond pas à ces exigences ni aucun appareil déclaré perdu ou volé. Si votre appareil n'est pas accepté, nous porterons le montant du programme Voie express à votre prochaine facture.

3. Comment puis-je remettre mon appareil?

Vous pouvez remettre votre appareil de l'une des façons autorisées. Une fois que vous l'aurez remis, votre appareil ne pourra en aucune circonstance vous être rendu. Vous déclarez que vous êtes le seul propriétaire légitime de tout appareil que vous remettez, et vous reconnaissez avoir l'obligation de retirer votre carte SIM, votre carte mémoire et tout accessoire de l'appareil avant de le remettre, et de supprimer toutes les données qui y sont stockées. Veuillez sauvegarder toutes les données que vous souhaitez conserver avant de remettre votre appareil.

4. Que se passe-t-il si j'annule mes services sans-fil tout en étant inscrit(e) au programme Voie express?

Si vous annulez vos services sans-fil tout en étant inscrit(e) au programme Voie express, vous ne pourrez plus participer au programme Voie express et vous devrez rembourser le montant du programme Voie express. Une fois que vos services sont annulés, vous n'avez plus la possibilité de remettre votre appareil.

Nous porterons le montant du programme Voie express à votre prochaine facture ainsi que tous les autres frais applicables (par exemple, les frais d'annulation anticipée ou le solde exigible aux termes de votre Convention de financement, le cas échéant).

5. Quel montant de taxes s'applique au montant du programme Voie express?

Seront portées à votre facture les taxes applicables au moment de l'achat sur le prix de l'appareil en vigueur avant l'application du programme Voie express. Si vous choisissez de rembourser le montant du programme Voie express, aucune taxe supplémentaire ne s'appliquera sur ce montant lorsqu'il sera porté à votre facture.